

►►► ÉGALITÉ, FRATERNITÉ...

La Charte de la diversité relancée

La Maison de l'Emploi du Blaisois, en lien avec la ville de Blois et l'État, a lancé en début d'année une action pour promouvoir l'égalité de traitement en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi avec la participation d'entreprises impliquées sur le bassin blaisois. Retour sur la Charte de la diversité qui doit être relancée pour atteindre une centaine d'entreprises signataires.

En plus de les conduire à signer la Charte de la diversité qui les relie à certaines valeurs, la Maison de l'Emploi du Blaisois propose aux entreprises un engagement dans des actions concrètes et locales pour les scolaires, les demandeurs d'emploi discriminés, les jeunes, les femmes, les handicapés et les seniors. 17 entreprises locales se sont déjà engagées en signant la Charte, et 29 sont en cours à ce jour. Mais l'objectif est d'atteindre un total de 100. Pour cela, il faut élargir le réseau en créant notamment un événement valorisant les entreprises et les structures impliquées. La Maison de l'Emploi du Blaisois, soutenue par l'État et la ville de Blois, assurera donc la réalisation d'un événementiel avec présentation du bilan qualitatif et quantitatif des actions.

Le contenu de la Charte de la diversité

Lancée fin 2004 par Claude Bébéar et Yazid Sabeg, la Charte de la diversité est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise, quelle que soit sa taille, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. La Charte exprime la volonté de mieux refléter, dans les effectifs, la diversité de la population française. Articulée autour de six articles, elle guide l'entreprise dans la mise en place de nouvelles pratiques, en y associant l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. L'entreprise favorise ainsi la cohésion et l'équité sociale, tout en augmentant sa performance. La Charte est soutenue par les principales organisations patronales, de nombreux réseaux d'entreprises et des organismes publics. Pour une entreprise, signer la Charte c'est donc favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au

travers des recrutements et de la gestion des carrières. Elle peut avoir un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses consommateurs, en France et dans le reste du monde.

2288 entreprises ont signé la Charte de la diversité en France (source : données issues du site officiel de la Charte de la diversité au 4 mai 2009), 51 en région Centre et 17 sur le département. On notera la réalisation d'une commission RH spécifique à la diversité en cours de préparation par le MEDEF 41 et l'engagement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher pour la mobilisation du secteur de l'artisanat sur le sujet de la diversité. ●

www.charte-diversite.com